

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Compte rendu de la réunion du 10 mars 2022

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la Mer, le 10 mars 2022, sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches.

Liste des participants :

M. Rémi POCHEZ	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Valérie NOUVEL	Conseil départemental
Mme Josiane BELIARD	Représentante des propriétaires ruraux
M. Marc LECOUSTEY	Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. Nicolas DUMONT	Représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Thierry CHASLES	Représentant de la FDSEA 50
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE
M. Joël BELLENFANT	Représentant de Manche Nature
M. DE TARADE	Représentant des propriétaires forestiers
M. Pierre AUBRIL	Représentant la Confédération Paysanne
Mme Hélène GARBIN	Chambre d'agriculture
Mme Claire LAMARE	Chambre d'agriculture
Mme Christelle SIGNOL	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer

Étaient excusés :

M. Loïc PLANCQ	Terre de Liens
Mme Chantal JEAN	Coordination rurale

Étaient invités:

M. Hervé BOUGON, vice-président en charge de l'urbanisme
M. Raphaël MORIN, service urbanisme GTM
M. Franck DELAMARE et Soizic BORDAIS, SPHERE
Mme Claire CHASLES, cabinet d'études.
M. Charly VARIN maire de Percy
M. Jérôme BENOIT maire du Petit Celland
M. François LEFEBVRE-DUTERTRE, pétitionnaire du chenil sur la commune du Lorey

Pouvoirs:

Mme Chantal JEAN (Coordination rurale) a donné son pouvoir à M. Pierre AUBRIL (Confédération Paysanne).
M. Loïc PLANCQ (Terre de Liens) a donné son pouvoir à M. Joël BELLENFANT (Manche Nature).

Le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu de la CDPENAF de février 2022

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
11	1	2

La CDPENAF approuve le compte rendu de la CDPENAF de février 2022.

Avis sur l'auto-saisine sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Jean-des-champs (article L.112-1-1 du CRPM)

Après présentation du projet, discussion avec les personnes invitées, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur ce projet trop consommateur d'espaces agricole et naturel.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Jean-des-champs, transmis en février, pour l'implantation d'une déchetterie professionnelle et centre de tri (projet SPHERE) au motif que ce projet de 5,6 hectares propose une consommation d'espace agricole et naturel trop importante.

Avis conforme sur une délibération motivée de la commune de Bourguenolles (article L. 111-4 du CU)

Après présentation du projet et délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable, dans l'attente du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) de Villedieu Intercom, sur la délibération motivée de la commune de Bourguenolles en date du 26 octobre 2021 pour la construction d'une habitation sur la commune.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité, dans l'attente du Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) de Villedieu Intercom, sur la délibération motivée de la commune de Bourguenolles en date du 26 octobre 2021 pour la construction d'une habitation sur la commune.

Avis conforme sur un changement de destination pour un atelier sur la commune de Percy (article L.151-11 du CU) (PC n°050.393.22.J.0001)

Après présentation du projet, discussion avec le maire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis conforme favorable sur ce permis de construire (PC n°050.393.22.J.0001).

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le permis de construire n°050.393.22.J.0001.

Avis sur la création d'un cimetière sur la commune du Petit Celland (article L.111-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec le maire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la création d'un cimetière sur la commune du Petit Celland.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la création d'un cimetière sur la commune du Petit Celland.

Avis sur la construction d'un chenil sur la commune du Lorey (L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec le pétitionnaire puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable sur le permis de construire n°050.279.21.W.0007.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
3	8	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°050.279.21.W.0007.

Avis sur la construction d'un chenil sur la commune d'Hambye (L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.228.21.W.00016.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
3	8	2

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.228.21.W.00016.

Avis sur la construction d'une stabulation sur la commune de Tréauville (article L 121-10 du CU)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.604.22.Q.0001 pour mitage de l'espace agricole et naturel résultant du projet, en l'absence d'arguments sur le devenir de l'exploitation existante et en raison de l'impact du projet en matière d'artificialisation des sols agricoles.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.604.22.Q.0001 pour mitage de l'espace agricole et naturel résultant du projet, en l'absence d'arguments sur le devenir de l'exploitation existante et en raison de l'impact du projet en matière d'artificialisation des sols agricoles.

Avis sur la construction d'un bâtiment agricole, d'une pépinière et de 5 serres agricoles sur la commune de Vesly (L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sur les autorisations d'urbanisme (permis de construire n°.050.629.22.W.0001 et déclaration de projet n°.050.629.22.W.0001) pour la construction d'un bâtiment agricole, d'une pépinière et de 5 serres agricoles sur la commune de Vesly

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.629.22.W.0001 et la déclaration de projet n°.050.629.22.W.0001.

Avis sur l'installation d'un site GSM sur la commune de Torigny-les-Villes (Giéville) (article L.111-5 du CU)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sur la déclaration de projet n°.050.601.21.W.0080 pour l'installation d'un site GSM sur la commune de Torigny-les-Villes (Giéville) (article L.111-5 du CU).

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la déclaration de projet n°.050.601.21.W.0080 pour l'installation d'un site GSM sur la commune de Torigny-les-Villes (Giéville) (article L.111-5 du CU).

Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme

Commune régie par le Règlement National d'Urbanisme				
N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Pétitionnaire	Objet et Surface
1	PC.050.082.21.Q.0065	BRIQUEBEC EN COTENTIN	GAEC DE LA CROIX représenté par Mme MOLLIN Valérie	Construction d'un bâtiment de stockage de foinage et matériel de 216 m ²
2	PC.050.265.22.W0001	LAULNE (PIERREPONT)	GAEC LIEVAGNEUR	Extension d'une plate-forme enlèvement et pose de panneaux solaires sur la toiture 2.470 m ²
3	PC.050.232.22.W0001	HAUTEVILLE LA GURCHARD	GAEC DE LA LANDE LAPIN, représenté par M. COSTARD Florian et Mme SIMON Marianne	Extension d'une stabulation pour bovin adultes 99 m ²
4	PC.050.262.22.J0002	LA LANDE D'AIROU	GAEC DE L'AIROU, représenté par M. MAUGER Clément	Construction d'une stabulation générale, d'une fosse à foin 2.220 m ³ , d'un silo et d'une aire de concassage 601 m ²
5	PC.050.436.22.J0001	ROMAGNY FONTENAY	M. HOUSTIN Morgan	Construction d'un bâtiment agricole 536 m ²
Commune disposant d'une carte communale (Article L161-4 du code de l'urbanisme)				
6	PC.050.419.22.W0008	QUETTREVILLE SUR SIENNE	EARL BLONDEL Antoine	Création d'un bâtiment agricole ; création d'une fosse à foin 1077 m ²
7	PC.050.473.22.W0001	SAINTE GEORGES D'ELLE	M. BESSIN Guy	Construction d'un hangar à matériel 140 m ²
8	PC.050.550.21.W0022	SAINTE SAUVEUR VILLAGES (ST AUBIN DU PERROUX)	GAEC LAROSE, représenté par MM. LAROSE Hubert et Jean	Projet 1 : Construction d'un bâtiment de stockage foinage 301 m ² . Projet 2 : Construction d'une nouvelle batarde en extension du bloc traité existant avec aménagement d'une fanière 60 m ² et fosse de stockage de 250 m ³
9	PC.050.228.21.W.0021	HAMBYE	LA DAVIERE, représenté par M. Bensaïd Gabriel	Construction d'une serre canadienne
10	PC.050.228.21.W0022	HAMBYE	LA DAVIERE, représenté par M. Bensaïd Gabriel	Construction d'un bâtiment de stockage agricole de 150 m ²
11	PC.050.463.21.W0009	SAINTE DENIS LE GAST	EARL DE LA VANNE, représenté par M. BLOUET	Projet 1 : Construction d'un bâtiment de stockage matériel 289 m ² et aire 74 m ² Projet 2 : restauration d'un bâtiment agricole en base au 100 m ²
12	PC.050.138.21.Q0008	COLOMBY	GAEC BREKKA représenté par M. PATTE Grégory	Extension de bâtiments agricoles à usage d'élevage de bovins et extension d'un bâtiment agricole à usage de stockage foinage 457 m ²
13	PC.050.426.21.Q0022	RAUMILLE LA BIGOT	GAEC LA MONTAGNETTE, représenté par M. REVEL Stéphane	Extension d'un bâtiment agricole pour l'élevage de bovins 330 m ²
14	PC.050.641.22.W0001	VILLIERS FOSSARD	SCEA LES PEPINIERES D'ELLE DE NORMANDIE, représenté par MM. ANQUETIL Didier et Frank	Projet 1 : Construction d'une serre ; projet 2 : construction d'un local technique de pompage avec base de 6000 m ² ; 2943 m ²
15	PC.050.148.21.W0007	COLVAINS	GAEC DE LA MAIZELIERE, représenté par MM. GUILLOT Benoit et Sébastien	Construction d'un bâtiment de stockage de foinage 436 m ²

Il est proposé un avis favorable sur les 15 dossiers.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	0	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur ces 11 dossiers.

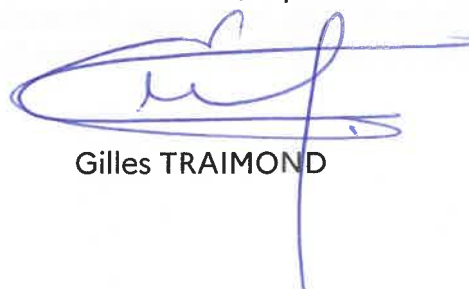
Autosaisine sur l'autorisation d'urbanisme pour la construction d'une bâtisse sur la commune d'Hudimesnil (article L.112-1 du CRPM)

Après présentation du projet, discussion puis délibération des membres de la commission, il est proposé de s'auto saisir sur l'autorisation d'urbanisme pour la construction d'une yourte sur la commune d'Hudimesnil.

La CDPENAF s'auto-saisie sur le permis de construire n°050.252.21.J0012 pour la construction d'une yourte sur la commune d'Hudimesnil (article L.112-1 du CRPM).

La séance est levée à 16 h30. La prochaine commission se tiendra le jeudi 14 avril 2022.

Le président de la CDPENAF, représentant le Préfet



Gilles TRAIMOND